

4 septembre 2018

Procès-verbal de la séance régulière du 4 septembre 2018 à 20 heures à la salle du conseil de l'édifice municipal situé au 750, rue des Loisirs.

Étaient présents siège numéro 1 : Madame Vicky Lauzier
siège numéro 2 : Monsieur Jean Collard
siège numéro 3 : Monsieur Roger Collard
siège numéro 4 : Monsieur Patrick Salvas
siège numéro 5 : Monsieur Philippe Roy
siège numéro 6 : Madame Sylvie Fafard

formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Laflamme.

Était absent : aucun

Est également présente Mme Guylaine Bourgoïn, directrice générale et secrétaire trésorière.

L'assemblée débute par un court moment de réflexion.

101-18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Vicky Lauzier et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

102-18

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Sylvie Fafard et résolu unanimement que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 juillet 2018 soit adopté tel que présenté.

SITUATION FINANCIÈRE AU 31 juillet 2018

épargne courant	428 657.87
rachetable	0.00
épargne régulière	81 480.96
avantage entreprise	381 529.28
TOTAL :	891 668.11

CAISSE RECETTES AU 31 juillet 2018

TOTAL DES RECETTES	37 649.95
---------------------------	------------------

SITUATION FINANCIÈRE AU 25 août 2018

épargne courant	397 142.30
rachetable	0.00
épargne régulière	81 480.96
avantage entreprise	381 529.28
TOTAL :	860 152.54

CAISSE RECETTES AU 31 août 2018

TOTAL DES RECETTES	31 232.94
---------------------------	------------------

103-18

LISTE DES COMPTES

Il est proposé par Sylvie Fafard et résolu unanimement d'approuver et de payer la liste des comptes du mois et d'autoriser le paiement des comptes impayés totalisant la somme de 85 706.84\$ pour le mois de juillet et la somme de 83 801.90\$ pour le mois d'août.

La liste des chèques fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

Juillet

COMPTES PAYÉS :	66 233.23\$
SALAIRES PAYÉS :	<u>19 473.61\$</u>
	85 706.84\$

Août

COMPTES PAYÉS :	51 748.60\$
SALAIRES PAYÉS :	<u>32 053.30\$</u>
	83 801.90\$

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Aucune question.

MÉMO INSPECTEUR

Un rapport mensuel et annuel des permis et certificats est déposé par l'inspecteur en bâtiments.

4 septembre 2018

M. PATRICE SAVOIE DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE-EST POUR DEMANDE POUR LA CAMPAGNE DE VACCINATION

Une demande est adressée par M. Patrice Savoie du CISSSME au conseil municipal afin d'obtenir la collaboration de la municipalité pour permettre de rejoindre plus efficacement la clientèle visée pour la campagne de vaccination.

Le conseil municipal est d'accord pour collaborer en faisant la promotion de la campagne de vaccination qui aura lieu entre le 19 et 30 novembre prochain et fournir une ressource pour l'accueil de la vaccination.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR UN CAMION POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER PAR CRÉDIT-BAIL

Le sujet est remis à une séance ultérieure, à une date plus près de la livraison du camion.

104-18

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT NUMÉRO 359-18 DE RÈGLES ET DE FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

ATTENDU QU'UN avis de motion pour l'adoption d'un règlement de règles et de fonctionnement de la bibliothèque municipale a été donné le 3 juillet 2018 ainsi que le dépôt du projet de règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Collard et résolu à l'unanimité des conseillers que le présent règlement portant le numéro 359-18 soit adopté et qu'il soit statué ce qui suit :

INSCRIPTION

L'inscription à la bibliothèque est gratuite pour les résidents de la municipalité sur présentation d'une preuve de résidence.

L'abonnement est valide pour 12 mois.

Des frais d'inscription sont exigés pour les non-résidents

* (certaines conditions s'appliquent) :

25 \$ par personne par année

La signature des parents est obligatoire pour un jeune de 13 ans et moins.

CATÉGORIES D'ABONNÉS

La catégorie d'abonné JEUNE est constituée d'abonnés âgés de moins de 14 ans.

La catégorie d'abonné ADULTE est constituée d'abonnés âgés de 14 ans et plus.

L'accès à la collection adulte est réservé aux abonnés appartenant à la catégorie d'abonné ADULTE. Cependant, il revient à la bibliothèque de juger de chaque demande.

PRÊT AUX COLLECTIVITÉS

La catégorie GARDERIE sert à desservir les garderies en milieu familial ou les CPE.

La catégorie ÉCOLE sert à desservir les classes ou les bibliothèques d'école.

HEURES D'OUVERTURES

Les heures régulières d'ouverture de la bibliothèque sont :

	AM	PM	Soirée
Lundi			
Mardi		13h à 15h	
Mercredi		13h à 15h	19h à 20h30
Jeudi			
Vendredi			
Samedi	9h30 à midi		
Dimanche			

Tout changement à l'horaire est approuvé par le conseil municipal et est diffusé à la bibliothèque 15 jours avant son entrée en vigueur ainsi que sur le site web de celle-ci. Un horaire estival peut s'appliquer.

*Non-résident : personne qui demeure dans une des municipalités de la Montérégie figurant sur la liste des municipalités autorisées à s'abonner à la bibliothèque 92. Cette liste est disponible au comptoir de prêt de la bibliothèque en tout temps.

RESSOURCES NUMÉRIQUES

En plus de la collection papier, les usagers ont accès avec un NIP à leur dossier d'utilisateur et plusieurs ressources numériques dont l'emprunt de livres numériques en français et en anglais.

NOMBRE DE PRÊTS PAR CATÉGORIE D'USAGERS

Nombre maximal de prêts	Volumes	Périodiques	Livres numériques**	Jeux de société	Cartes Musées	PEB	Max. de réservation	Max. de frais et amendes avant perte privilège d'emprunt
ADULTE	10	10	10	1	2	10	15	10\$
JEUNE	3	3	10	0	0	3	7	5\$
ÉCOLE	40	40	10		0		5	40\$
GARDERIE	20	20	10		0		5	40\$

NON-RÉSIDENTS								
ADULTE	10	10	10	1	2	0	15	10\$
JEUNES	3	3	10	0	0	0	7	5\$

** le nombre maximal de prêts inclut les réservations. Aucun PEB (Prêt entre bibliothèques) possible.

DURÉE DU PRÊT

Durée du prêt est de 3 semaines sauf pour les jeux de société et les cartes de musée qui est de 2 semaines.

RENOUVELLEMENT

Maximum de renouvellement est de 2. Les jeux de société ainsi que les documents réservés et/ou en PEB ne sont pas renouvelables.

RETARDS ET AMENDES

L'abonné qui retourne des documents enregistrés à son nom après la date de retour prévue doit payer une amende. Une amende est exigée pour chaque document.

Abonné adulte 0.25\$
par document / par jour d'ouverture de la bibliothèque.

Abonné jeune 0.10\$
par document/par jour d'ouverture de la bibliothèque.

L'amende pour la remise en retard d'un jeu de société est de 0.50\$/par jour d'ouverture de la bibliothèque.

L'amende maximale pour un document ne dépasse pas le coût de remplacement d'un document de cette catégorie.

COÛT DE REMPLACEMENT DES DOCUMENTS

L'abonné est pleinement responsable des documents enregistrés à son nom.

L'abonné doit signaler les documents brisés lors du retour des documents.

Les documents perdus ou endommagés sont facturés à l'abonné.

Les coûts de remplacement correspondent à ceux inscrits dans le système pour la collection locale ou, à défaut, à *l'échelle annuelle des coûts normalisés des documents du Réseau BIBLIO de la Montérégie*.

L'abonné n'est pas autorisé à effectuer lui-même la réparation d'un document endommagé. Il se doit de protéger les documents empruntés contre les intempéries lors de leur transport.

UTILISATION DES POSTES INFORMATIQUES PUBLICS

La bibliothèque n'est pas responsable du contenu disponible sur internet ni de la nature des documents consultés ou diffusés par les usagers.

Réservation obligatoire

Les réservations se font sur place ou par téléphone sur présentation d'une carte d'abonné.

La durée maximale d'utilisation d'un ordinateur est limitée à 2 heure(s) par personne. Cette période peut être prolongée si l'achalandage le permet.

Tarifification

L'accès aux postes informatiques publics est gratuit.

Il est interdit :

- D'installer ou de télécharger des logiciels ou programmes informatiques
- De modifier la configuration des ordinateurs ou des logiciels déjà en place
- D'effectuer toute activité de nature illégale
- De consulter, télécharger ou distribuer des documents dont le contenu est pornographique, violent ou haineux
- De boire ou de manger près de l'ordinateur.

RESPONSABILITÉS DE L'USAGER

La bibliothèque a le pouvoir de suspendre les privilèges d'un abonné dans le cas de :

- factures impayées
- dommages régulièrement causés aux documents empruntés
- manque de civisme
- ou tout autre comportement jugé incorrect par la bibliothèque.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

Pierre Laflamme
Maire

Guylaine Bourgoin, GMA
Directrice générale et
Secrétaire trésorière

Avis de motion : 3 juillet 2018

Dépôt du projet de règlement : 3 juillet 2018

Adoption :

Entrée en vigueur :

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

Le sujet est mis à l'étude et reporté à une prochaine séance du conseil municipal.

105-18

DEMANDE DE MOTO CLUB DRUMMOND INC. POUR UN DROIT DE PASSAGE POUR LA SAISON 2018-2019

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte le renouvellement des droits de passage selon la lettre du 30 juillet dernier de Moto Club Drummond inc.

106-18

RÉSOLUTION POUR DEMANDE DE NETTOYAGE DU COURS D'EAU BRANCHE #2 DE LA RIVIÈRE DUNCAN

ATTENDU la réception d'une demande d'intervention de M. Richard Deblois dans le cours d'eau branche # 2 de la rivière Duncan sur le lot numéro 1 958 743 propriété de M. Richard Deblois ;

ATTENDU QUE lors de l'inspection effectuée par la personne désignée au niveau local, ce dernier a pu constater les faits suivants :

- Beaucoup de végétation, de sédiments et herbe très longue;

ATTENDU la recommandation de la personne désignée au niveau local, M. Luc Savaria;

ATTENDU QUE la municipalité doit se prononcer sur cette demande par résolution et indiquer de quelle façon elle désire procéder à la répartition des dépenses relatives à l'intervention demandée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Collard et il est unanimement résolu :

Que compte tenu du mauvais égouttement général des terres, la municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton appuie la demande d'intervention soumise par M. Richard Deblois;

Que la municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton choisit de répartir le paiement de sa quote-part entre les propriétaires situés en tout ou en partie dans le bassin de drainage du cours d'eau et mandate à cet effet :

- de mandater la MRC d'Acton pour établir le bassin de drainage géo référencé général de ce cours d'eau en considérant une marge d'erreur n'excédant pas 10% et d'élaborer le tableau des superficies détaillées des propriétaires basé sur le bassin de drainage géo référencé.

FOSSÉ RUE SAINT-ANTOINE

Pour faire suite à la demande de vérification de l'état du fossé de la rue Saint-Antoine, le dossier est en évolution.

Une lettre pourrait être envoyée aux propriétaires riverains afin qu'ils entretiennent chacun leur partie de fossé et les inviter à ne pas y déposer des débris, du gazon ou tout autre chose qui peut nuire au bon écoulement de l'eau.

107-18

RÉSOLUTION POUR PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers

possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Acton en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Jean Collard et résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Acton.

108-18
RÉSOLUTION POUR L'INSCRIPTION POUR LA
FORMATION DE POMPIER 1 POUR JÉRÔME BEAUDOIN

Il est proposé par Roger Collard et résolu à l'unanimité des conseillers que l'inscription pour la formation de pompier 1 soit autorisée pour Jérôme Beaudoin.

109-18
DÉCLARATION DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DE
RÉDUCTION DES DÉCHETS

LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS 2018 — PROCLAMATION

CONSIDÉRANT que l'édition 2018 de "La Semaine québécoise de réduction des déchets" se déroulera cette année du 20 au 28 octobre;

CONSIDÉRANT que la *Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton* juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant;

CONSIDÉRANT qu'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de nos matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil de la *Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton* proclame la semaine du 20 au 28 octobre 2018, "La Semaine québécoise de réduction des déchets".

Le conseil invite également tous les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus dangereux.

110-18

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC D'ACTON

Il est proposé par Patrick Salvat et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Saint-Nazaire d'Acton est en accord avec le projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton tel que décrit dans une lettre du 21 août dernier.

Le règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé afin de délimiter des territoires incompatibles avec l'activité minière.

4 septembre 2018

111-18
RECETTE D'ABRASIF

Il est proposé par Vicky Lauzier et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal demande des soumissions à Germain Blanchard Ltée, DPS Transport de Saint-Théodore d'Acton et Sylvain Girard de Ste-Hélène pour une recette d'abrasif de 400 tonnes pour la saison 2018-2019.

Le mélange doit être fait de 40% de pierre concassée de 5 mm, avec 30% de sable abrasif et de 30% de sel.

Les soumissions seront ouvertes le 1^{er} octobre à compter de 20 heures à la séance régulière du conseil municipal.

La livraison des matériaux devra se faire avant le 22 octobre prochain sur le terrain municipal au 750 rue des Loisirs.

RAPPORTS

aucun

VARIA

- intersection du rang Brodeur.

COMMUNIQUÉS, CORRESPONDANCE

- Document de Therrien Couture pour l'argumentaire suite à la comparution au Tribunal administratif du Québec envoyé à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ);
- invitation pour les maires et DG de madame Brigitte Sansoucy à une rencontre le 13 novembre 2018 ;
- Mini-scribe, septembre 2018, volume 27, numéro 8 concernant le projet de loi 155 et la modification du code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;
- Membre en direct+, volume 18, numéro 4, septembre 2018 concernant les contrats municipaux et le guide du directeur général - version août 2018 ;
- lettre du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ayant pour objet le Programme d'aide à la voirie locale - volet Projets particuliers d'amélioration - Circonscription électorale de Johnson (PPA-CE);
- accusé de réception du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés de la demande de subvention pour l'achat d'exerciseurs extérieurs ;
- courriel du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) ayant pour objet la prolongation du programme TECQ 2014-2018 ;
- lettre du Ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques Québec (MDDELCC) ayant pour objet un lieu d'épandage situé sur le lot 1 957 853 dans la paroisse de Saint-Nazaire d'Acton ;

- lettre du MDDELCC ayant pour objet l'augmentation de la production annuelle de phosphore d'un lieu d'élevage de porcs-engraissement faisant en sorte de dépasser le seuil de 2600 kg sans atteindre 3100 kg ;
- lettre du MDDELCC ayant pour objet un avis de projet à l'égard d'un lieu d'élevage porcin ;
- article du muni express, no 15 – 25 juillet 2018 ayant pour titre la nouvelle obligation pour une municipalité de rapporter à la Commission de la construction du Québec toute situation de manifestations de violence, de menaces ou d'intimidation portée à son attention lors de l'exécution de ces travaux ;
- lettre du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est Québec ayant pour objet l'expérimentation de l'intégration des enfants handicapés dans les programmes camps de jour municipaux en période estivale des municipalités de la MRC d'Acton ;
- lettre du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports concernant l'installation d'un panneau lumineux indicateur de vitesse temporaire sur la rue du Moulin ;
- info lettre août 2018 ;
- courriel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) concernant la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse, processus d'adoption d'un règlement de taxation à la suite de l'adoption du projet de loi no 155 (2018, chapitre 8), procédure d'adoption des règlements par les municipalités, information générale sur le projet de loi no 108, et l'entrée en vigueur du Règlement sur la participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme ;
- courriel du MAMOT ayant pour objet le document d'information « Vie municipale : comme citoyen, je m'informe et je m'implique » ;
- lettre du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est ayant pour objet le matériel d'information du ministère de la Santé et des Services sociaux au sujet de la pédiculose, la rage de la chauve-souris, la chaleur accablante et sur les maladies transmises par les moustiques et les tiques ;
- actions prises à cause de la chaleur le 5 juillet 2018 ;
- courriel concernant l'entretien des postes Gaz Métro sur le 12^e rang ;
- avis de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre Québec ayant pour objet le passage à l'étape « retour à la normale des températures » du Plan régional d'intervention spécifique – chaleur extrême ;
- réponse négative du programme Fonds Agri-Esprit de FAC pour le parc d'exercices ;
- courriel de Statistiques Canada ayant pour objet l'enquête sur les postes vacants et les salaires ;
- courriel adressé à Chapdelaine assurance concernant l'attestation d'assurance du Club Optimiste qui organise le Festival du Porc ;
- courriel de Sammy Bélanger, technicien en prévention incendie, ayant pour objet le compte rendu de la prévention résidentielle en date du 30 août ;

- courriel de Sammy Bélanger, technicien en prévention incendie, ayant pour objet le compte rendu de la prévention résidentielle en date du 5 juillet ;
- lettre de la Ville d'Acton Vale ayant pour objet la résolution pour accepter et désigner les signataires de l'entente commune intermunicipale pour les services de sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUM) ;
- courriel de la MRC d'Acton ayant pour objet le territoire agricole – L'UPA demande au gouvernement d'envoyer un signal clair aux municipalités ;
- document concernant le Projet de loi 165 – code de la sécurité routière afin que les véhicules lourds à benne basculante devront être munis d'un témoin lumineux et d'un avertisseur sonore avant le 18 avril 2019;
- bon de commande de la Coopérative d'informatique Municipale concernant le transfert du rôle d'évaluation triennal ;
- courriel de Distribution Sport Loisirs concernant la machine à lignes Stadelite ;
- courriel de Kateri Pelland concernant la préparation et l'entretien du terrain de soccer ;
- document Table des partenaires – Petite Enfance – Famille 0-5 ans de la MRC d'Acton ;
- annonce concernant le début des cours de yoga ;
- remerciement de l'Association des parents des enfants handicapés Richelieu-Val-Maska pour le don de la municipalité;
- courriel de M. Daniel Deak, gestionnaire de projets, concernant le nouveau règlement en sécurité civile.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions est réservée au public.

Aucune question.

112-18

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Roger Collard et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 21 heures 52.

Pierre Laflamme
Maire

Guylaine Bourgoin, GMA
Directrice générale et
Secrétaire trésorière